

Séance du 2 novembre 2022

Délibération n° 2022\_19

L'an deux mille vingt-deux, le deux novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAËS, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 25 octobre 2022

Etaient présents : SAËS Philippe, TOPALOV Todor, LABOULAIS Monia, BREUSSIN Joël, DESPAGNET Guillaume, DULAURIÉ Jérémy, HENNOTE Stéphanie, LARGEAU Brigitte, DANDRÉ Fabien, ROMIEU Tanguy et SÉRÉ Sandrine.

Etaient absents : DESTRUHAUT Thierry, RENARD Jeanne et ROTH Odile.

**Objet : Acquisition licence IV de débit de boissons**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'achat de la Licence IV d'un restaurant à Losse (40158) appartenant à Mr et Mme René ANDRÉ, pour le prix de 20 000 €. Cette licence est indispensable pour le futur restaurant.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte d'acquérir la licence IV d'un restaurant à Losse appartenant à Mr et Mme René ANDRÉ, pour le prix de 20 000 €,
- Charge l'Office notarial Wery à Labastide d'Armagnac d'établir l'acte de vente,
- Accepte de prendre en charge les frais afférents à cet achat et décide d'un virement de crédit de 25 000 € de l'article 2313 à l'article 2051,
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Saint-Martin-d'Oney, le 4 novembre 2022

Le Maire, Philippe SAES

